



La présente enquête de la Commission pédagogie et documentation de l'ADBU s'adresse prioritairement aux directeurs des structures documentaires. Elle vise à mieux identifier la place des activités de formation des usagers dans les politiques des SCD, en examinant le positionnement de la formation au sein de la structure documentaire et dans l'établissement, les moyens alloués et les partenariats en place.

La formation des usagers s'entend comme l'ensemble des activités déployées par les bibliothèques pour développer l'utilisation des services documentaires et la culture informationnelle. Elle inclut les formations hors cursus (sans partenariat avec les services pédagogiques) et dans les cursus (faisant l'objet d'une évaluation). Ses modalités sont diverses (à distance, sur site, visites etc.).

NB: une seule réponse par structure documentaire.

Partie A: Qui êtes-vous ?

A1. Nom de votre établissement :

A2. Nom de votre structure documentaire :

A3. Nombre d'étudiants inscrits dans votre établissement en 2022-23 :

Moins de 2000

Entre 2000 et 8000

Entre 8000 et 25000

Entre 25000 et 50000

Plus de 50000



A4. Nombre de bibliothèques dans le réseau documentaire :

- 1
- Entre 2 et 5
- Entre 5 et 10
- Plus de 10

A5. Intitulé de votre poste :

Partie B: Politique et stratégie

B1. Dans votre structure documentaire, la formation des usagers relève de :

- Un département (ou une partie de département) dédié à la formation avec un responsable et une équipe rattachée hiérarchiquement
- Un département (ou une partie de département) dédié à la formation avec un responsable coordonnant une équipe transverse (encadrement fonctionnel ou hiérarchique selon les agents)
- Une mission transverse dont le responsable a des missions d'encadrement fonctionnel uniquement
- Autre (précisez)

Autre (précisez)

B2. Rattachement hiérarchique du/de la responsable de la formation aux usagers :

- Rattachement direct à la direction de la structure documentaire
- Rattachement à un service ou département de la structure documentaire
- Autre (précisez)

Autre (précisez)



B3. Le/la responsable de la formation fait-il/elle partie de l'équipe de direction de la structure documentaire ?

Oui

Non

B4. Dans l'organisation de votre structure documentaire, la formation des doctorants relève :

De la mission / du département de la formation des usagers

De la mission / du département d'accompagnement de la recherche

Des deux

Sans objet

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

B5. Dans l'organisation de votre structure documentaire, la formation des enseignants, des chercheurs et des personnels d'appui à la recherche relève :

De la mission / du département de la formation des usagers

De la mission / du département d'accompagnement de la recherche

Des deux

Sans objet

Autre (précisez) :

Autre (précisez) :

B6. L'inscription des formations dans les maquettes est-elle un objectif stratégique de votre structure documentaire ?

Oui

Non



C16. Dans votre structure documentaire, les formations de méthodologie de recherche documentaire sont assurées par (plusieurs réponses possibles) :

Des agents de catégorie A ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie B ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie C ou contractuels assimilés

Des moniteurs / tuteurs étudiants

Des vacataires non étudiants

Sans objet

C17. Précisez si vous le souhaitez :

C18. Dans votre structure documentaire, les formations ou les séances de sensibilisation à l'environnement de la recherche (ex : science ouverte) sont assurées par (plusieurs réponses possibles) :

Des agents de catégorie A ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie B ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie C ou contractuels assimilés

Des moniteurs / tuteurs étudiants

Des vacataires non étudiants

Sans objet

C19. Précisez si vous le souhaitez :

C20. Dans votre structure documentaire, les autres types de formations sont assurés par (plusieurs réponses possibles) :

Des agents de catégorie A ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie B ou contractuels assimilés

Des agents de catégorie C ou contractuels assimilés

Des moniteurs / tuteurs étudiants

Des vacataires non étudiants

Sans objet

C21. Précisez si vous le souhaitez :



Partie D: Collaborations et partenariats

D1. Avec quels acteurs de l'université travaillez-vous sur la formation (précisez le cas échéant) ?

VP

Commentaire

Doyens, vice-doyens, directeurs et directeurs-adjoints des composantes

Commentaire

Services centraux et communs

Commentaire

Enseignants

Commentaire

Scolarités

Commentaire

Autre

Commentaire

D2. Un membre de l'équipe Formation participe à ces instances :

CFVU, conseil des études

Conseils facultaires ou d'UFR

Conseils de perfectionnement

Aucune instance



Autre (précisez)

Autre (précisez)

D3. Le service formation de la structure documentaire est impliqué par l'établissement dans l'innovation pédagogique :

Oui

Non

D4. Précisez si vous le souhaitez :

D5. Le service formation de la structure documentaire est chargé de gérer des ressources pédagogiques numériques produites par d'autres acteurs de l'établissement :

Oui

Non

D6. Précisez si vous le souhaitez :

D7. Certains agents de votre structure documentaire s'impliquent-ils dans une association ou un réseau professionnel en lien avec leurs activités de formation des usagers ?

Ex : commission pédagogie et documentation de l'ADBU, commission pédagogie de l'ABF, réseau régional de formateurs...

Oui

Non

D8. Le ou lequel(s) ?

D9. Acceptez-vous d'être recontacté.e ?

Oui

Non

D10. Adresse mail de contact :



Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire, dont les résultats seront diffusés en 2023.